



Annexes aux conclusions de la partie adverse

Par **doulye**, le **15/11/2013** à **18:28**

Bonjour,

La partie adverse m'a déjà obligé a demander un report en première audience car elle n'avait pas fait parvenir ses conclusions.

A ce jour, nous avons les conclusions mais pas les annexes auxquelles ils font référence. Je pense qu'ils vont les fournir la veille de l'audience afin de provoquer un second report.

Peut-on les obliger à transmettre ces documents dans les plus brefs délais ?

Comment ?

Auprès de qui ?

Merci par avance pour votre aide.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **15/11/2013** à **18:35**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez un avocat qui pourrait réclamer les pièces manquantes à la partie adverse comme vous-même d'ailleurs, si vous n'en avez pas, par lettre recommandée avec AR...

Par **doulye**, le **15/11/2013** à **18:46**

Merci pour votre réponse ainsi que votre réactivité.

En effet, j'ai un avocat mais je me demandais si on avait la possibilité (comme au civil je crois) de faire une requête auprès du président du conseil des prud'hommes afin d'exiger la transmission de la totalité des documents liés au dossier.

Pensez-vous que ce soit possible ?

Par **P.M.**, le **15/11/2013** à **18:50**

Tout dépend du temps qu'il reste avant la fin du délai de transmission des pièces et l'audience mais il serait plus sûr que votre avocat commence par faire cette demande à la partie adverse...

Par **doulye**, le **15/11/2013** à **20:12**

Merci.